

En route pour la fibre optique

A l'heure du tout numérique, des démarches administratives, des déclarations en ligne, de l'e-santé et du télétravail, l'accès à Internet est devenu indispensable dans le quotidien de chacun. Or, les territoires ne sont pas tous égaux dans l'accès au numérique.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, la Région Grand Est pilote en partenariat avec les deux départements alsaciens le déploiement de la fibre optique sur les zones non couvertes par les opérateurs privés.

L'objectif est double : réduire la fracture numérique existante entre le rural et l'urbain et renforcer l'attractivité économique du territoire pour les professionnels souhaitant s'y développer et s'y installer.

La conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement de ce réseau est confiée à la société Rosace pour l'Alsace.

Le déploiement du réseau fibre optique dans plus de 700 communes dont 127 prioritaires, réparties sur 2 départements. Au final, ce sera près de 16 000 kilomètres de fibre optique qui parcourront le territoire alsacien d'ici à 2022.

Chacun, particulier ou entreprise, pourra bénéficier gratuitement du raccordement à la fibre optique.

Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

La fibre optique à Fréland

Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique, études puis travaux, permettant une connexion internet à très haut débit sont en cours sur la commune de Fréland.

L'ouverture commerciale pour la commune se fera au quatrième trimestre 2021 (*délai prévisionnel*).

Une fois cette ouverture effective et après avoir constaté son éligibilité, chaque foyer pourra souscrire un abonnement à la fibre et bénéficier des avantages du Très Haut Débit.

Vous pourrez vous rendre sur notre site internet pour tester votre éligibilité. Vous y trouverez également notre vidéo animée explicative sur les modalités de raccordement à la fibre optique, par ici : <https://bit.ly/vidéoaniméeRosace>

En ce qui concerne les collectifs (bâtiments à partir de 4 logements), vous trouverez plus d'information sur les différentes étapes de déploiement sur cette page : <http://bit.ly/38yyowr>

Les étapes pour vous connecter à la fibre

Étape 1 :

Dès l'ouverture commerciale de votre commune, constatez votre éligibilité sur le site www.rosace-fibre.fr ou directement via les sites des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI).

Étape 2 :

Pour connaître les Fournisseurs d'Accès Internet présents sur votre commune, il vous suffit de vous rendre sur notre site. Les opérateurs présents s'afficheront sur la page dès l'ouverture commerciale effective. Vous pourrez, en cliquant sur le nom de l'opérateur accéder à ses offres de services (retrouvez les offres Très Haut Débit avec un débit allant de 100 Mbit/s aux Gbit/s).

Étape 3 :

Dès l'ouverture commerciale de votre quartier et l'éligibilité de votre logement effective, choisissez votre Fournisseur d'Accès Internet parmi les partenaires de Rosace et signez un contrat fibre avec lui selon vos attentes et vos besoins (voir liste sur l'onglet Opérateurs du site internet www.rosace-fibre.fr).

Étape 4 :

Votre opérateur fibre vous contactera afin de fixer un rendez-vous pour le raccordement de votre domicile à la fibre optique.

Hors souhaits spécifiques, ce raccordement pour les particuliers est gratuit durant toute la durée de la concession (30 ans), si le chemin télécom existant est disponible et exploitable. D'éventuels frais de mise en service peuvent être facturés par votre FAI.

La fibre optique qui sera posée chez vous empruntera le même cheminement que votre câble téléphonique actuel.

Pour les professionnels, des offres spécifiques sont proposées.

Étape 5 :

Une fois la fibre installée, il ne vous restera plus qu'à brancher votre nouvelle box et à profiter de la puissance de la fibre !

Votre Fournisseur d'Accès à Internet restera votre unique interlocuteur. Dirigez-vous vers lui pour toutes questions commerciales ou pour toutes questions service après-vente. En cas de panne, d'incident ou d'un problème lors de votre rendez-vous raccordement, vous devez également contacter votre opérateur. Lui seul est habilité à déclencher les interventions auprès de l'opérateur d'infrastructure si nécessaire.

Les objectifs et les avantages

Les objectifs principaux du projet Rosace sont d'éviter la fracture numérique et de renforcer l'attractivité et la compétitivité du territoire alsacien.

La capacité de la fibre optique à transmettre très rapidement des informations va permettre le développement de nouvelles applications telles que : la domotique, la télésurveillance, la

télé médecine, le télétravail, l'e-commerce, les visio-conférences, l'e-économie, l'e-éducation, l'e-service public.

Un autre avantage de la fibre optique est qu'il n'y a pas de perte de débit même sur de longues distances.

L'intérêt de la fibre pour les entreprises :

Les acteurs du monde économique, utilisateurs du Très Haut Débit en témoignent : la fibre optique améliore la productivité, la compétitivité, la gestion et l'émergence de nouveaux services.

Quelques exemples :

- Le développement du télétravail
- Augmentation des opérations en ligne grâce à la rapidité d'exécution et d'envoi.
- Une sécurité accentuée
- Accès à de nouveaux outils : virtualisation, voix sur IP, messagerie et agenda partagés, sauvegarde sécurisée, vidéo-surveillance, E-Business, sont autant de services qui peuvent être déployés.

Les Fournisseurs d'Accès Internet spécialisés dans les offres dédiées aux entreprises, présents sur le réseau Rosace, peuvent établir avec vous un diagnostic de vos besoins actuels et futurs et vous proposer les solutions les plus adaptées. Rendez-vous sur l'onglet Opérateurs du site internet www.rosace-fibre.fr

L'intérêt de la fibre pour les particuliers :

- Un accès ultra-rapide à Internet (avec un débit de 10 à 100 fois supérieur à l'ADSL),
- La télévision ultra haute définition et tous les services interactifs associés,
- Un confort par l'utilisation simultanée et performante de plusieurs appareils connectés à la même source internet.
- De nouveaux usages (télétravail, télé médecine, domotique ...)

Pour plus d'informations :

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancée du déploiement dans votre commune ? en Alsace et en France ?

Inscrivez-vous en ligne à notre lettre d'information : www.rosace-fibre.fr

URL direct: <https://www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription>

Suivez-nous également à travers les réseaux sociaux sur Facebook : @lafibrealsace, Twitter : @lafibrealsace ou Instagram : @rosacefibre

Pour mieux comprendre :

Qu'est-ce que la fibre optique ?

Entourée d'une gaine protectrice en plastique, la fibre optique est un fil en verre plus fin qu'un cheveu permettant de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Celle-ci permet de transmettre des quantités de données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit. En effet, à la différence du cuivre, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance et peut être symétrique, c'est-à-dire identique pour la réception (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant).

Est-elle dangereuse ?

Contrairement aux technologies sans fil, le réseau fibre optique n'est pas facilement piratable et ne présente pas de risque pour la santé. Le transport de la lumière ne provoque aucun rayonnement électromagnétique. Donc il n'y a aucun risque inhérent aux ondes électromagnétiques.